

	PROCES VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 7 Novembre 2011 à 20 H 00	Page 1 / 4

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

✚ PLU – Exercice droit de préemption

Au vu du PLU qui a été approuvé par délibération du conseil municipal, en date du 3 octobre 2011 et considérant que le droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil a décidé :

- d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs : zones urbaines : toutes les zones U et zones à urbaniser : toutes les zones AU et 2AU
- et de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

✚ Finances

VTH – Exonération totale pour les logements sociaux de la Taxe d'Aménagement

Au vu de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme issue de la Loi de Finances rectificative pour 2010 qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012. Il s'agit principalement de remplacer la taxe locale d'équipement et les diverses autres taxes par une nouvelle taxe, la taxe « d'aménagement ». Sollicité par Val Touraine Habitat, le Conseil décide d'exonérer cet organisme pour ses logements sociaux.

Décision modificative n°1 - Budget Annexe « la Chesnaie »

Approbation de la décision modificative n° 1, ceci afin d'équilibrer les opérations d'ordre du budget annexe 2011.

✚ VTH - Compte-rendu d'activité 2011 Lotissement « Chaussée Sud »

Le Conseil est informé du compte-rendu d'activité 2011, réalisé par VTH (Val Touraine Habitat) concernant l'opération du futur lotissement « La Chaussée Sud » : aménagement du secteur par Val Touraine Habitat, en vue de développer un quartier à vocation d'habitation mêlant terrains à bâtir (38 lots), 4 accessions sociales et 12 logements locatifs.

Construction de logements et locaux commerciaux, 29-31 Rue Marcel Vignaud

Approbation des avenants :

- avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE, suite au changement d'entité juridique de la société FORCLUM.
- avenant 2 de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE, pour un montant de 6.126,79 € HT, ce qui porte le marché initial à la somme de 100.266,79 € H.T.
- avenant 2 de l'entreprise HORY CHAUVELIN, pour un montant de 11.066,01 € HT, ce qui porte le marché initial à la somme de 331.294,12 € H.T, moins 2 abstentions.
- avenant 2 de l'entreprise SOTREN, rénovation du terrain de football A pour un montant de - 225,00 € HT, ce qui porte le marché initial à la somme de 95.637,20 € H.T.

SALLE ACTIVITES LOISIRS

APD et estimation prévisionnelle

Lors de la séance du 28 mars 2011, il a été décidé de réaliser la construction d'une salle d'activités de loisirs avec annexes intérieures. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet BOURGUEIL et ROULEAU de Tours (Indre-et-Loire). Le conseil approuve donc l'APD (avant projet détaillé), ainsi que l'estimation prévisionnelle qui s'élève à 932.000 € HT.

- VENTE ET ECHANGE DE TERRAINS

Approbation, moins 1 abstention, pour l'échange de terrains entre la collectivité et Messieurs DEVANT Eric et André.

PERSONNEL

- ◆ Régime indemnitaire des Techniciens Territoriaux, attribution d'une indemnité spécifique de service, grade Technicien Principal 1^{ère} et 2^{ème} classe et prime de service et de rendement, ainsi que création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{ER} janvier 2012. Accord.

CULTURE

Les contrats, ci-dessous, sont approuvés :

Contrat La Compagnie du Petit Monde, animation d'un atelier de fabrication de marionnettes prestation du 05/10/2011 pour 129.17 € TTC

• Saison culturelle 2011-2012

- Contrat « Liz Van Deuq et Cie » – Prestation du 18/10/2011 pour 527 € TTC
- Contrat « Les Etrangers Familiars » Un salut à Brassens – Prestation du 15/11/2011 pour 8.714,52 € TTC

- Contrat Association « Touraine Compil » – Programmation et coordination des missions du programmeur concernant l'organisation du Festival Avoine Zone Blues 2012, à compter du 05/10/2011, jusqu'au 31/08/2012, pour 1.400 € de rémunération mensuelle.
- Contrat « Les Rolling Dominos Sonotek » – Prestation du 07/10/2011 pour 1.400 € TTC.

- **Festivités de Noël 2011**

- Pour l'occupation du domaine public : parvis de l'église du 5 au 10 décembre 2011 et rue de l'Ardoise le 10 décembre 2011 ;
- Contrat « TINTEN Alexandre » - Location d'un manège d'enfants du 5 au 10 décembre 2011 pour 3.169,40 € TTC ;
- Contrat « Association Cadence Xavier Stubbe », pour spectacle le 5/12/2011 pour 960,22 €.

SUBVENTIONS

Décision de verser une subvention aux associations suivantes :

Ecole Maternelle Henri Matisse	1 100,00 €
Ecole Élémentaire	1 520,00 €
Ecole Élémentaire (sports)	300,00 €
3 ^{ème} Age	1 220,00 €
A.F.N.	700,00 €
A.P.E.	800,00 €
Image Club du Véron	1 500,00 €
Lire et Dire	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
S.P.A. Filiale Touraine	100,00 €
Harmonie de HUISMES	500,00 €

DIVERS

Accord pour :

- Retrait de la compétence maintenance « éclairage public » à la Communauté de Communes du Véron, à compter du 1^{er} janvier 2012
- SIEIL – Transfert de la compétence « éclairage public », à compter du 1^{er} janvier 2012, soit la maintenance et la maîtrise d'ouvrage.

- Communauté de Communes du Véron : composition d'une commission locale de transfert de charges (C.L.E.T.C), sont nommés : Messieurs GUIONNET Patrick, DALY Michel, DESBLACHES Yves,
- Le versement de la cotisation 2011 d'un montant de 150 €, à la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Véron.

- Le contrat Estelle LAROCHE pour une prestation prévue, le 20 décembre 2011, afin d'animer le repas de Noël des personnes âgées au sein du Foyer-logements à la Baronnière, pour un montant de 500 €,
- La revalorisation du contrat de maintenance BODET, pour les tennis, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, d'un montant de 743.33 € HT,
- Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, pour l'année 2011, pour un montant de 1124.42 €,
- La demande de subventions, auprès de la Région, ainsi que pour la demande de prêts complémentaires, auprès de la CDC, pour la réhabilitation bâtiments communaux, sis 44 rue Marcel Vignaud, 5 bis rue des Ecoles, 35 rue Marcel Vignaud,

- Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'imputation de la cotisation CNFPT : L'assemblée délibérante demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, par les employeurs territoriaux, pour la formation des agents territoriaux.

Le Maire,

Patrick **GUIONNET**